

Adresse de la société populaire du canton de Perreux (Loire), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du canton de Perreux (Loire), lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 16;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19590_t1_0016_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

la seule qui doit exister pour la liberté de la France.

Insertion honorable, insertion en entier au bulletin (27).

[*Les cultivateurs de Dommartin à la Convention nationale, s. d.*] (28)

Représentants,

Nous qui sommes de paisibles agriculteurs, occupés à féconder la République et à nourrir ses frères d'armes, nous vous félicitons.

Vous avez anéantis les complots ; et rappelé la justice, la terreur a disparu et nous vous devons de nouveaux l'horreur de nos beaux jours.

Représentants, vous jouissez déjà du prix de vos travaux, puisque le peuple vous parle de son bonheur ; conservez nous le, en continuant de déployer l'énergie qui a ramené le règne de la loi ; Oui, nous jurons sur l'autel de la patrie que notre vie, nos vœux et nos biens sont tout à la République ; heureux lorsqu'aux jours de décade, nous entendons publier vos sages décrets, et les victoires de nos frères d'armes, alors nous vous écrivons avec transports, gloire à nos Représentants, union, et dévouement à la Convention nationale, seule autorité chez un peuple libre qui jure de vivre et de mourir républicain.

Suivent 47 signatures.

14

Les membres de la société populaire du canton de Perreux, district de Roanne, département de la Loire^a ; les administrateurs du district de L'Aigle, département de l'Orne^b ; ceux de la société populaire régénérée de Cherbourg [Manche]^c ; les citoyens composant la société populaire de Passy-les-Paris [Paris]^d ; les citoyens composant l'assemblée sectionnaire de la Montagne, dite la Sans-Culotterie, de Reims, département de la Marne^e, présentent des adresses de félicitations dans le même esprit que les précédentes.

La Convention nationale en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (29).

a

[*La société populaire du canton de Perreux à la Convention nationale, s.l., le 20 brumaire an III*] (30)

(27) P.-V., L, 5-6.

(28) C 328, pl. 1453, p. 7. *Bull.*, 4 frim.

(29) P.-V., L, 6.

(30) C 328, pl. 1453, p. 20.

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentants,

Si au 9 thermidor votre énergie a sauvé la liberté ; votre adresse au peuple nous en assure la jouissance, elle est le gage du règne de la justice, le développement de nos droits, de nos devoirs ; il étoit tems d'en reprendre l'exercice ; car la terreur comprimait la vérité et l'ignorance auroit bientôt étouffé avec le génie de la liberté celui des arts et des sciences.

Poursuivés vos pénibles travaux ; qu'avec l'ordre renaisse cette confiance si nécessaire aux français et dont dépend la destinée de la République.

Respect pour vos loix, amour pour la liberté, l'égalité, dévouement à la représentation nationale, tels sont les sentiments des membres sous-signés de la société populaire du canton de Perreux, district de Roanne, département de la Loire, dans sa séance du 20 brumaire de l'an trois de la République française une et indivisible.

Suivent 34 signatures.

b

[*Les administrateurs de L'Aigle à la Convention nationale, L'Aigle, le 16 brumaire an III*] (31)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens,

Nous applaudissons le décret du 25 vendémiaire dernier qui détruit le fédéralisme des sociétés populaires et brisent les fils de correspondance que remuait l'intrigue pour influencer le peuple et usurper son nom.

Des affiliations ont commencé par opérer le bien, elles auraient fini par porter un coup funeste à la chose publique, si vous n'eussiez à tems coupé le mal dans la racine.

L'égalité souffroit de voir régner le titre de société-mère. Nous étions las de sentir le poids de ce joug féodal qui nous asservissoit sous la suprématie d'une société centrale, et dominatrice, d'une société enfin qui vouloit rivaliser même la puissance législative. Il n'est qu'un point de réunion, et nous aimons à vous le répéter, c'est la Convention nationale ; c'est là que nous trouverons notre plus ferme appui, parce que sincèrement nous ne voulons que l'exécution des lois, la probité, la justice et la République une et indivisible, et enfin parce que nous sommes convaincus, par l'expérience, que la Convention, fidèle au vœu du peuple, sait par la sagesse et son énergie, déjouer les complots intérieurs et triompher des ennemis du dehors.

Salut et fraternité.

Suivent 64 signatures.

(31) C 328 (2), pl. 1454, p. 9. *Bull.*, 3 frim. ; *Moniteur*, XXII, 601.